

## Recensement agricole 2020 - Saône-et-Loire

# Une orientation toujours tournée vers l'élevage même si les productions végétales progressent

En 2020, avec 6 070 exploitations, la Saône-et-Loire représente le quart des exploitations agricoles de Bourgogne-Franche-Comté. Les exploitations s'agrandissent et valorisent une surface agricole moyenne de 85 ha, inférieure à la moyenne régionale. Le département est toujours orienté majoritairement vers l'élevage bovin allaitant même si la part des exploitations de grandes cultures progresse. L'élevage caprin est particulièrement bien implanté en Saône-et-Loire, regroupant plus de la moitié des exploitations et animaux de la région. La main d'œuvre y a diminué en 10 ans et l'agriculture permet l'emploi de 11 000 équivalent temps plein.

### La Saône-et Loire détient le plus grand nombre d'exploitations agricoles de la région

Avec ses 6 070 exploitations agricoles, la Saône-et-Loire représente plus d'un quart des exploitations régionales. Elle a perdu, en 10 ans, près de 1 700 exploitations agricoles, soit une baisse de 21,1 %, évolution similaire à celle observée à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté. L'agriculture départementale valorise autour de 512 000 ha de surfaces. Parallèlement, la surface agricole moyenne des exploitations progresse de 25 % depuis 2010 pour se situer

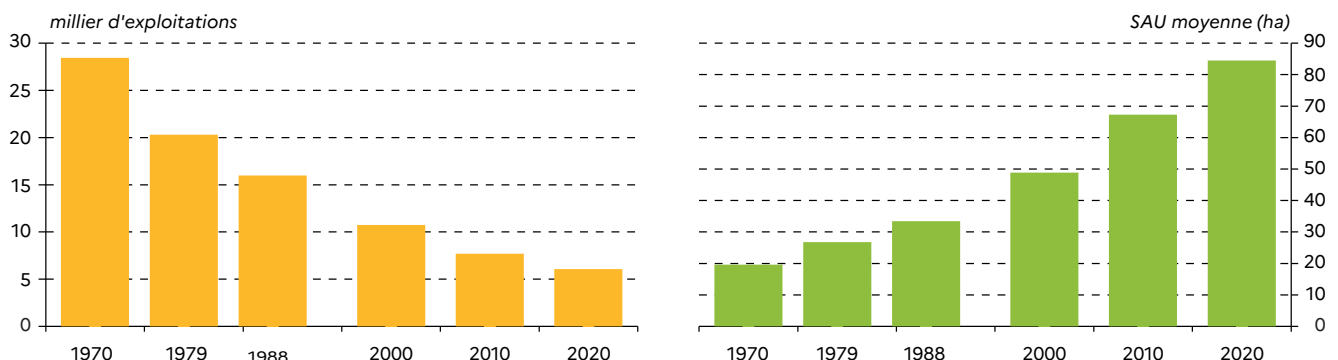
en 2020 à 85 ha ([graphique 1](#)), en dessous de la moyenne régionale (103 ha). En évolution, les exploitations spécialisées végétales ont peu baissé (- 2,6 %), alors que celles spécialisées en productions animales ou en polyculture élevage ont significativement diminué, de l'ordre de -29 % ([Tableau](#)). Ainsi, les structures spécialisées végétales progressent en proportion et représentent 37,5 % des exploitations en 2020 (30 % en 2010). Les surfaces

en céréales et oléo protéagineux augmentent (+ 4 000 ha) ainsi que les cultures permanentes (+ 800 ha) comme la vigne. L'agriculture biologique représente 7 % des exploitations pour 3,7 % de la SAU départementale, inférieure à la proportion régionale (8,7 % de la SAU), ce qui classe le département au dernier rang régional. En revanche, avec 27 % d'exploitations pratiquant de la vente en circuits courts, elle arrive au 3e rang régional ([Tableau](#)).

### Graphique 1

#### La surface agricole se répartit sur moins d'exploitations

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Département de la Saône-et-Loire, hors structures gérant des packages collectifs.  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



## Tableau

### Le recensement agricole en quelques chiffres en Saône-et-Loire

|   | 2010    | 2020    | Évolution Saône-et-Loire<br>2020/2010 | Évolution BFC<br>2020/2010 |
|---|---------|---------|---------------------------------------|----------------------------|
| Exploitations (nombre)  | 7 690   | 6 070   | - 21%                                 | - 21 %                     |
| dont à spécialisation végétale (%)  | 30,4    | 37,4    | + 7,1 points                          | + 6,5 points               |
| à spécialisation animale (%)  | 61,8    | 55,4    | - 6,5 points                          | - 4,9 points               |
| mixtes (polyculture et/ou polyélevage) (%)                                      | 7,8     | 7,0     | - 0,8 points                          | - 1,8 point                |
| Part des exploitations sous statut individuel (%)                               | 70,6    | 56,5    | - 14,1 points                         | - 14,8 points              |
| Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup> (%)               | 3,2     | 7,1     | + 4,9 points                          | + 7,8 points               |
| Part des exploitations vendant en circuit court <sup>2</sup> (%)                | 20,8    | 26,5    | + 5,7 points                          | + 4,8 points               |
| Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs<br>(nombre de personnes) | 9 490   | 8 000   | - 16%                                 | - 16 %                     |
| dont ayant 60 ans ou plus (%)   | 16,3    | 20,8    | + 4,5 points                          | + 3,3 points               |
| femmes (%)  | 21,3    | 22,9    | + 1,6 point                           | + 1,3 point                |
| Travail agricole (nombre d'ETP) <sup>3</sup>                                    | 12 230  | 10 970  | - 10,3 %                              | - 8,9 %                    |
| SAU moyenne (ha) <sup>4</sup>   | 67      | 84      | + 25,5 %                              | + 27,4 %                   |
| SAU totale (ha)   | 517 500 | 512 600 | - 0,9 %                               | + 0,1 %                    |
| dont céréales, oléagineux, protéagineux (%)                                     | 20,8    | 21,8    | + 1 point                             | - 1,5 point                |
| prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)                          | 73,6    | 72,0    | - 1,7 point                           | + 0,7 point                |
| cultures permanentes (%)  | 2,6     | 2,8     | + 0,2 point                           | + 0,1 point                |
| Cheptel (millier d'UGB)   | 576     | 526     | - 9%                                  | - 5 %                      |

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Fleurs et plantes exclues en 2010.

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Département de la Saône-et-Loire, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

## 79% de la SAU exploitée par les moyennes et grandes exploitations

La surface agricole utile de Saône-et-Loire est exploitée à 79 % par les moyennes et grandes exploitations (PBS supérieures ou égale à 100 000 € - cf sources et définitions) soit 4 point de plus qu'en 2010 (Graphique 2), le nombre de grandes et moyennes exploitations ayant diminué moins fortement que les autres catégories sur la période. Les exploitations moyennes et grandes, au regard de la production brute standard, sont très représentées en Bovins laitiers (90 %), Porc et volailles (71 %), Viticulture (71 %), Bovins mixtes (65 %), Bovins viande (53 %) ce qui peut s'expliquer par une taille d'exploitation et d'élevage conséquente ou de produits de vente ayant une bonne valeur ajoutée, particulièrement pour la viticulture. À l'opposé, les exploitations en grandes

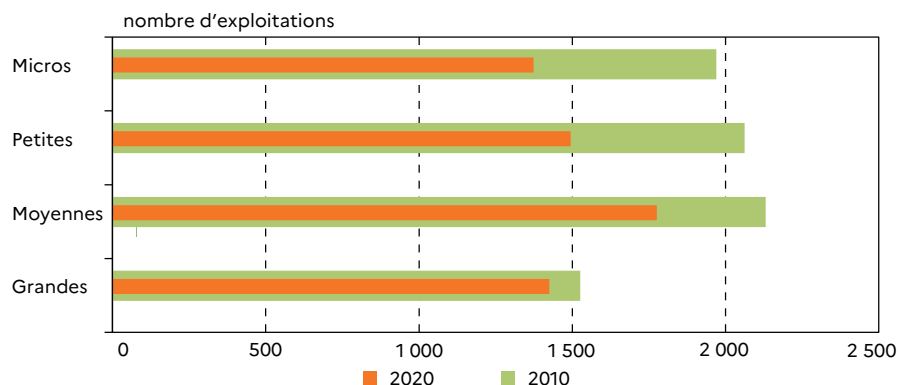
cultures sont majoritaires parmi les micros et petites exploitations (respectivement 53 % et 19 %). De même, les exploitations ovines et caprines dont les effectifs ont

diminué de 43 % depuis 2010, sont aussi fortement représentées dans les micros et petites exploitations, avec une SAU moyenne relativement modeste (34 ha).

### Graphique 2

#### Les grandes et moyennes exploitations davantage représentées en 2020

Taille économique<sup>1</sup> des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

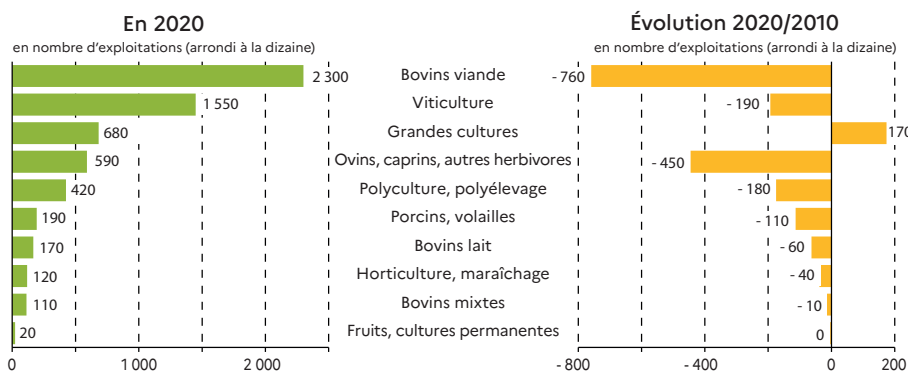
Champ : Département de la Saône-et-Loire, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

## L'élevage bovin allaitant reste la production majoritaire en Saône-et-Loire

L'agriculture de Saône-et-Loire bénéficie d'une grande diversité de productions agricoles compte-tenu de la différence de relief et de la variété de sols présents sur son territoire. Le département reste toujours orienté vers l'élevage, en particulier l'élevage bovin allaitant cependant moins représenté en 2020 (55 %) qu'en 2010 (62 %), s'accompagnant d'une diminution du cheptel et des surfaces en prairies de près de 12 000 ha. L'élevage bovin allaitant reste l'orientation technico-économique (OTEX – cf. [sources et définitions](#)) la plus représentée avec 38 % des exploitations recensées, même si son nombre a diminué entre 2010 et 2020 (- 760 exploitations). Dans cette OTEX, les exploitations moyennes avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 € sont les plus nombreuses (45 %) et les grandes

## Graphique 3 Les exploitations de Grandes cultures progressent Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution

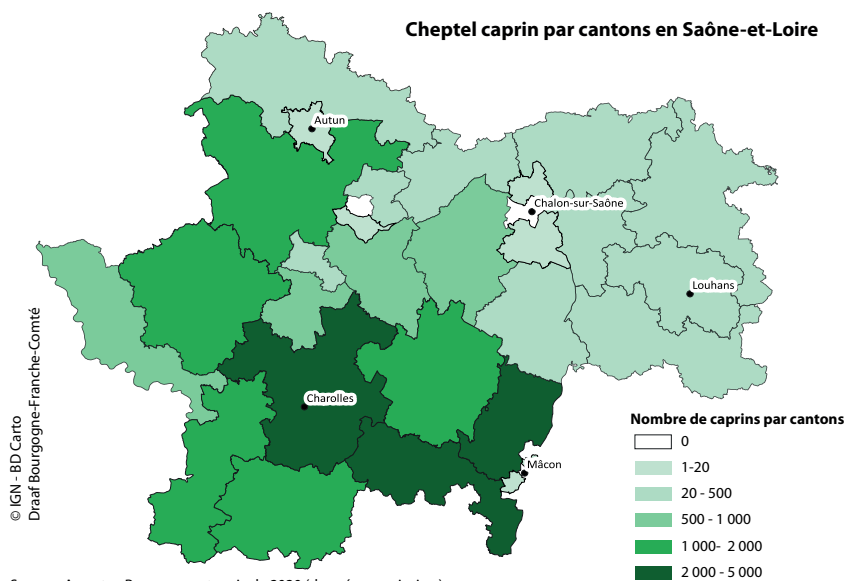


Champ : Département de la Saône-et-Loire, hors structures gérant des pacages collectifs.  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

exploitations progressent passant de 4 à 8 % de l'ensemble. D'une manière générale, les exploitations en productions animales diminuent davantage que celles en productions végétales. Les exploitations en grandes cultures progressent de 34 % sur la décennie, avec en parallèle, une perte d'exploitations de polyculture-élevage semblant

s'orienter désormais davantage vers le végétal ([Graphique 3](#)). La viticulture, qui regroupe près de 25 % des exploitations départementales, majoritaire sur la côte chalonnaise, le Mâconnais, ainsi que le nord du Beaujolais, est l'OTEX qui perd le moins d'entités grâce à une filière bien structurée et des vins renommés.

## La production laitière caprine privilégie les circuits courts en Saône-et-Loire



La Saône-et-Loire se démarque des autres départements de Bourgogne-Franche-Comté par une production caprine bien présente, dédiée essentiellement à la production de lait de chèvre et la transformation fromagère. Elle regroupe 57 % des effectifs caprins de la région parmi les exploitations en détenant au moins 10. Ainsi, la production caprine concerne 215 exploitations départementales détenant plus de 10 chèvres au RA 2020, pour un cheptel total de 25 210 caprins. Cela équivaut à une moyenne individuelle de 117 caprins (dont 77 chèvres), avec des variations individuelles importantes allant de 10 à 1 200 chèvres par exploitation. Les exploitations possédant des caprins se situent majoritairement dans la partie ouest du département, tra-

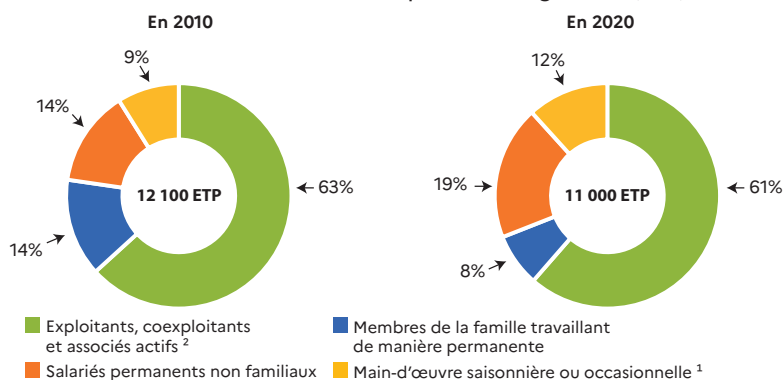
ditionnellement tournée vers l'élevage avec une part importante de surfaces en herbe. Le cheptel caprin est détenu à hauteur de 70 % par des élevages de taille assez restreinte (11 à 100 animaux) avec une moyenne de 36 chèvres reproductrices. De plus, la moitié du cheptel appartient aux exploitations caprines spécialisées du département. Ces dernières représentent 34 % des élevages de plus de 10 caprins et 50 % des effectifs animaux pour une SAU moyenne de 31 ha (94 ha pour l'ensemble des exploitations caprines). La production en agriculture biologique est assez peu représentée avec 10 % d'exploitations concernées pour à peine 7 % des animaux. De plus, la valorisation sous AOP fromage de chèvre Charolais et Mâconnais concerne 12 % des producteurs. La vente en circuits courts est une des forces indéniables de la production caprine, avec 82 % des exploitations caprines du département qui la pratiquent (27 % sur l'ensemble des exploitations départementales), la vente en circuit court permet une bonne valorisation des produits tout en restant sur des tailles d'exploitations relativement restreintes, en comparaison avec d'autres productions.

## La main d'œuvre salariée progresse de 25 %

En 2020, l'activité agricole de Saône-et-Loire permet l'emploi de près de 11 000 équivalents temps plein (ETP), soit 25 % de la main d'œuvre agricole régionale. La main d'œuvre est en recul de près de 1 200 ETP depuis le recensement de 2010 (Graphique 4). Cette diminution, de l'ordre de 10 %, affecte plus particulièrement les petites et moyennes entreprises, équivalent à - 0,1 UTA par exploitation. Les exploitations en maraîchage, horticulture et viticulture se démarquent par une main d'œuvre par exploitation assez conséquente. Pour l'OTEX Bovins viande, majoritaire dans le département, la main d'œuvre par exploitation diminue (- 22 %) alors que la surface par exploitation augmente (+ 26 %), probablement permis par davantage de mécanisation et une organisation du travail optimale. A l'inverse, en viticulture, la surface par

### Graphique 4

La part des salariés progresse dans la main d'œuvre des exploitations  
Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles<sup>1</sup> (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.  
Champ : Département de la Saône-et-Loire, hors structures gérant des packages collectifs.  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

exploitation augmente moins vite (+ 10 %) que la main d'œuvre par exploitation (+ 30 %), la vigne s'accompagnant de davantage de travail humain. Suite à la professionnalisation de l'activité agricole, la main d'œuvre salariée progresse de 5 points en 10 ans pour atteindre 19 % de la

main d'œuvre agricole départementale. Le recours à la main d'œuvre non permanente est indispensable pour les activités saisonnières comme le maraîchage. Elle augmente de près de 20 % entre 2010 et 2020 alors qu'elle est en diminution au niveau régional (- 8 %).

### Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique  
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex  
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr  
Tél : 03 39 59 42 12

Directrice : Marie-Jeanne Fotré-Muller  
Directeur de la publication : Florent Viprey  
Rédacteurs : Jean-Baptiste De Boutray  
Composition : Yves Lebeau  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 2681-9031  
© Agreste 2022